



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6982^e séance

Mercredi 19 juin 2013, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Parham	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M. Stojanovski
	Azerbaïdjan	M. Sharifov
	Chine	M. Hong Ming
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Orbach
	Fédération de Russie	M. Piminov
	France	M ^{me} Jaraud-Darnault
	Guatemala	M ^{me} Leiva Roesch
	Luxembourg	M. Flies
	Maroc	M. Taib
	Pakistan	M. Farooq
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Rwanda	M. Nibishaka
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Prévention des conflits et ressources naturelles

Lettre datée du 6 juin 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/334)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à distribuer un exemplaire du texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande s'associe à ceux qui ont fait part de leur consternation et de leur tristesse suite à l'attaque de ce matin contre le complexe des Nations Unies à Mogadiscio et présente ses condoléances à tous ceux qui ont été touchés. Il semble que nous soyons une fois encore face à une situation dans laquelle, dans le choix de leurs cibles, Al-Qaida et Al-Chabab ne s'embarrassent d'aucun scrupule et ne connaissent aucune borne.

Dans la déclaration présidentielle qu'il a adoptée en avril sous la présidence rwandaise (S/2013/PRST/4), le Conseil a mis en exergue le risque que les ressources naturelles deviennent une cause profonde de conflits en Afrique. La Nouvelle-Zélande considère qu'il s'agit d'un problème mondial. Même dans notre région du Pacifique, les rivalités autour du contrôle des ressources ont été un facteur de conflit et nous estimons donc que le Conseil doit examiner cette question dans un contexte plus large. Nous saluons l'initiative du Royaume-Uni d'organiser la présente séance et nous regrettons que le Conseil n'ait pas pu publier de déclaration officielle sur cette question.

Les industries extractives sont souvent les dernières à cesser leurs activités en cas d'hostilités et parmi les premières à revenir, et elles constituent des cibles particulièrement tentantes pour les acteurs non étatiques. Les ressources naturelles peuvent être un appât pour les auteurs de troubles. La question des ressources naturelles engendre bien des difficultés pour les décideurs internationaux mais elle offre également la possibilité au Conseil de mettre au point de meilleurs outils de prévention des conflits et d'améliorer ses mandats d'aide aux États sortant d'un conflit.

Nous partageons l'avis de ceux qui ont souligné que ces questions ne devaient pas relever de la seule compétence du Conseil. Nous considérons que la

conjonction des efforts de l'ensemble du système des Nations Unies est nécessaire et qu'il est donc particulièrement important que le Conseil adapte ses méthodes pour permettre des échanges avec d'autres organes compétents. De même, l'interaction entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales compétentes doit s'améliorer si l'on veut mieux gérer les conflits liés aux ressources. Les chaînes d'approvisionnement et les échanges intrarégionaux sont souvent un élément déterminant des conflits alimentés par les ressources naturelles et, de ce fait, une interaction constructive avec les organisations compétentes régionales et sous-régionales revêt une importance cruciale.

Mais le fait est que seul le Conseil de sécurité dispose de la compétence et des outils efficaces essentiels pour affronter les aspects du conflit liés aux ressources – en particulier, des sanctions ciblées et les missions de maintien de la paix. Des sanctions bien ciblées constituent des instruments très efficaces pour restreindre l'exploitation des ressources naturelles, qui servent souvent à financer les conflits armés, et peuvent se révéler utiles pour restreindre le financement des conflits liés à des ressources. Les gels d'avoirs et les interdictions de voyager peuvent dissuader les auteurs de trouble. Les sanctions peuvent également appuyer les efforts visant, au lendemain d'un conflit, à recouvrer les fonds issus d'une exploitation illégale d'avoirs. Et nous appuyons l'appel à améliorer la communication d'informations entre les équipes de sanctions et les groupes d'experts, communication qui, chaque fois que possible, devrait inclure une coopération avec les missions de maintien de la paix concernées.

Les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales dans des situations de conflit ayant à voir avec des ressources devraient avoir le mandat spécifique d'aider les efforts nationaux et d'épauler les institutions qui peuvent réduire le risque de futurs conflits liés aux ressources, ce qui implique une attention particulière prêtée à la réglementation des ressources et à l'état de droit.

La Nouvelle-Zélande attire en outre l'attention sur le rôle positif que peuvent jouer la société civile et les entreprises exploitant des ressources. Ces derniers temps, la société civile a réussi à mettre en lumière le lien entre exploitation des ressources et conflit, et nous sommes heureux de voir que l'industrie déploie des efforts volontaires afin de s'autoréglementer par des

mécanismes tels que l'Initiative de transparence des industries extractives.

Nous estimons par ailleurs que le Conseil doit prêter davantage d'attention à la nécessité d'une prise en main nationale. Le travail de groupes d'experts et les autres activités de l'ONU dans les États concernés doivent appuyer et renforcer les capacités nationales. En bref, La Nouvelle-Zélande appuie la prise de mesures efficaces par le Conseil, en partenariat avec d'autres parties, ainsi que le recours à ses indéniables pouvoirs pour régler cette question importante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer déclarer que le Canada déplore lui aussi les événements qui se sont produits aujourd'hui en Somalie. Le terrorisme a frappé encore une fois, voulant priver les Somaliens de leur droit à avancer vers l'avenir, et faisant de l'ONU une cible pour le travail qu'elle accomplit au nom de ses Membres et de tous les Somaliens.

J'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir recentré l'attention du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits et sur les ressources naturelles en organisant le présent débat. Le Canada accueille favorablement la tenue d'un débat approfondi sur le rôle que joue la gestion efficace des ressources naturelles dans la prévention des conflits. L'absence d'une saine gestion de l'exploitation du secteur extractif peut mener à une aggravation de la corruption, à un ralentissement du développement, au trafic illicite et, dans certains cas, à l'alimentation des conflits armés et aux violations des droits de la personne. La communauté internationale reconnaît de plus en plus que la croissance économique est fondamentale pour la stabilité à long terme dans les États fragiles et touchés par un conflit. Les bénéfices découlant des activités du secteur extractif ont le pouvoir de transformer les économies et peuvent stimuler de façon importante la croissance économique durable et la création d'emplois.

(l'orateur poursuit en français)

Le Gouvernement canadien juge prioritaire l'appui aux mécanismes permettant de veiller à l'exploitation responsable des ressources. Nous sommes conscients des avantages que présente le secteur des ressources naturelles pour un pays. L'un des importants éléments de l'exploitation responsable des ressources, mis en valeur par le Royaume-Uni à l'occasion du sommet du Groupe

des Huit cette année à Lough Erne, est la transparence et la responsabilisation dans le secteur extractif.

Étant donné l'importance que revêt cet enjeu, le Premier Ministre canadien a annoncé, le 12 juin dernier, que le Canada mettrait en place de nouvelles normes obligatoires en matière d'établissement de rapports à l'intention des sociétés extractives canadiennes. Le nouveau régime de rapports permettra de renforcer la transparence, de veiller à ce que le Canada respecte les normes internationales déjà en place, de garantir des règles de jeu équitables pour les entreprises, de renforcer les garanties en matière d'investissement, et de contribuer au renforcement de l'intégrité des sociétés extractives.

(l'orateur reprend en anglais)

Nous reconnaissons la nécessité d'initiatives sur la transparence. Cependant, nous voulons également nous assurer que le débat d'aujourd'hui et les discussions qui s'ensuivront permettront d'identifier d'autres outils disponibles pour renforcer les liens entre l'exploitation des ressources naturelles et la prévention des conflits. Par exemple, en encourageant des pratiques commerciales tenant compte des conflits dans les contextes fragiles et de conflit, les gouvernements donateurs peuvent sensibiliser les sociétés extractives domiciliées dans leur pays à la dynamique des conflits locaux et les aider à trouver des façons d'organiser leurs activités pour contribuer à la consolidation de la paix et au développement.

Pour faciliter le perfectionnement de ces outils, il est essentiel que tous les acteurs concernés participent, y compris les collectivités, la société civile et le secteur privé. Il est également important de traiter les sources fondamentales de l'instabilité, par exemple en offrant des possibilités d'emploi aux jeunes et en accroissant le budget gouvernemental consacré à la prestation de services de base.

L'engagement du Canada en faveur de la promotion d'une gouvernance responsable des ressources naturelles tient une place éminente dans nos activités à l'étranger. Pour citer plusieurs exemples, nous continuons à mettre en œuvre la stratégie canadienne de responsabilité sociale des entreprises et à soutenir de nombreuses initiatives internationales telles que l'Initiative de transparence des industries extractives, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de l'ONU, le Système de certification du Processus de Kimberley, le forum multipartites de

l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la mise en œuvre du devoir de diligence, entre autres. La création récente du nouvel Institut canadien international pour les industries extractives et le développement encouragera l'innovation concernant la façon dont les gouvernements, les entreprises et les autres parties peuvent contribuer à l'amélioration des résultats du développement dans l'avenir.

(l'orateur poursuit en français)

Il est clair que les pratiques de gouvernance responsables permettent de s'assurer que les ressources naturelles ont une incidence positive et durable sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Ainsi, le Canada est favorable à la prise en considération de ces enjeux dans les mandats des missions concernées. Les missions des Nations Unies peuvent jouer un rôle important en aidant à créer des institutions nationales, à gérer les risques de conflits connexes et à garantir une participation inclusive.

(l'orateur reprend en anglais)

C'est pour cette raison que le Canada est heureux de constater que le Conseil de sécurité des Nations Unies reprend son examen de ce sujet d'actualité. Nous sommes déterminés à collaborer avec la communauté internationale et tous nos partenaires afin de promouvoir l'exploitation responsable des ressources naturelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi commencer ma déclaration en condamnant fermement l'attaque terroriste, odieuse et lâche, contre le complexe de l'ONU à Mogadiscio. Nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes, et nos vœux de prompt rétablissement aux blessés.

Je voudrais également exprimer notre gratitude au Royaume-Uni pour porter la présente question à l'attention du Conseil de sécurité, six ans après le dernier débat sur le sujet. Je voudrais en outre remercier le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, le Président du groupe Africa Progress Panel, M. Annan, ainsi que les représentantes de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement de leurs exposés et des informations importantes qu'elles nous ont communiquées.

La nature double des ressources naturelles – à la fois une chance et une malédiction – est manifeste.

Certains pays sont parmi les plus riches du monde du fait de leurs ressources naturelles, tandis que d'autres, pourtant riches en ressources, comptent parmi les nations les plus pauvres du monde. D'ailleurs, quatre des cinq pays considérés comme les plus pauvres au monde sont dotés de très importantes ressources naturelles : pétrole, gaz, or, uranium, titane, diamants, cuivre, argent et coltan.

Il existe un lien indéniable entre ressources naturelles et conflits. Dans certains conflits, les parties luttent pour gagner le contrôle de ces ressources; dans d'autres, elles utilisent les profits engrangés grâce à ces ressources pour continuer de combattre. Il existe même une corrélation entre l'extraction illégale des ressources naturelles et les incidences de la violence sexuelle, ce qui est extrêmement préoccupant. La Turquie condamne fermement, par ailleurs, le recrutement des enfants à des fins d'exploitation et d'extraction de ressources naturelles dans le cadre de conflits armés.

Afin de lutter contre ce fléau, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour prévenir le commerce illicite et l'exploitation illégale de ces ressources. Leur gestion transparente et efficace contribuerait à atteindre cet objectif. Par conséquent, toutes les initiatives destinées à promouvoir la transparence et à encourager la stabilité jouent un rôle important. En outre, une coopération efficace entre les pays d'origine, de transit et de destination est nécessaire pour combattre le commerce illicite. Toutefois, à elle seule, la gestion transparente et efficace de ces ressources ne suffit pas. La bonne gouvernance, le développement et la stabilité sont également importants, et tous ces éléments sont synergiques.

Le secteur privé peut également contribuer de façon importante à nos travaux en aidant à développer les industries extractives et à générer les ressources nécessaires au développement des pays en question. Cependant, il doit agir, dans ce processus, en respectant une déontologie professionnelle et sociale. Les gouvernements nationaux doivent tenir leurs sociétés du secteur privé pour responsables de leurs pratiques et de leur rôle dans la stabilité du pays hôte. Les intérêts commerciaux ne doivent jamais l'emporter sur les intérêts des pays hôtes, et particulièrement ceux de leur peuple. La société civile a également un rôle important à jouer, qui peut aller de la collecte de données et de l'assistance aux pays par l'envoi d'experts, au contrôle des pratiques des acteurs nationaux et étrangers.

En tant qu'acteur essentiel dans les situations d'après-conflit, l'Organisation des Nations Unies a également un rôle important à jouer concernant les questions abordées dans le débat public de ce jour. Elle peut aider les pays sortant d'un conflit qui en ont besoin à renforcer leurs capacités en matière de gestion des ressources naturelles. Cette assistance peut prendre différentes formes, notamment celle de l'aide à l'élaboration ou au renforcement de leurs structures réglementaires et de leur législation nationale.

Cependant, les capacités institutionnelles des Nations Unies doivent également être davantage développées dans ce domaine. De plus, il convient de bien coordonner entre elles les entités des Nations Unies de même que leurs efforts, et d'adopter une approche intégrée et multidimensionnelle. Dans ce contexte, la Commission de consolidation de la paix est bien placée non seulement pour coordonner ces efforts, mais également pour fournir, si nécessaire, les directives et les ressources dont elle dispose.

Selon nous, lors des prochains débats du Conseil sur les situations de conflit et d'après-conflit, la dimension des ressources naturelles devra également être prise en considération, le cas échéant. Nous ne devons jamais perdre de vue le fait que les ressources du sous-sol appartiennent à ceux qui vivent sur ce sol. Aucune partie ne devrait tenter d'exploiter injustement ou de se saisir illégalement des ressources appartenant à d'autres. De plus, comme il a été souvent dit, les ressources naturelles ne sont pas, à elles seules, source de conflit. À cet égard, s'attaquer aux causes profondes du conflit, traiter les autres facteurs qui alimentent le conflit, prévenir et résoudre pacifiquement les conflits au moyen d'instruments tels que la médiation est d'une importance majeure.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter d'avoir organisé ce débat public sur une très importante question. Bien entendu, nous sommes profondément indignés par ce qui s'est produit aujourd'hui à Mogadiscio.

Le document de réflexion sur le thème du débat (S/2013/334, annexe) est, dans l'ensemble, complet et très utile. Bien sûr, nous abordons ce thème d'un point de vue africain, entre autres, car c'est surtout l'Afrique qui a pâti de toute cette cupidité et de ces manœuvres liées souvent, mais pas toujours, à l'exploitation des ressources

naturelles, et plus particulièrement en évidence dans les industries extractives. Le Gouvernement britannique doit être félicité pour son Initiative de transparence des industries extractives.

Le document de réflexion indique à juste titre que les industries extractives ne sont jamais la seule source de conflit. De fait, on peut aller plus loin et avancer que les ressources extractives ne sont pas ou pas nécessairement la source principale de conflit. Le document de réflexion retient deux hypothèses très bien vues. L'une a trait aux nombreux exemples de pays qui ont joui d'un climat de sécurité et de stabilité et, comme le dit le document, d'une croissance économique impressionnante grâce à la gestion efficace de leurs industries d'extraction. Selon la deuxième hypothèse, les pays dépendant de leurs industries extractives sont vulnérables et plus facilement en proie au conflit lorsque leur gestion et leurs institutions sont faibles.

Il n'est peut-être pas juste que l'Afrique s'en prenne toujours aux autres pour des problèmes qui sont parfois de son propre fait, mais d'un autre côté, aucune autre région au monde n'a fait l'objet d'autant d'abus et d'autant d'activités déstabilisantes en raison de l'avidité qu'attirent les ressources naturelles du continent. Le sort de la République démocratique du Congo depuis l'époque de Patrice Lumumba n'en est-il pas la meilleure illustration ?

Je postule que, bien que toutes les propositions avancées dans le document de réflexion pour garantir la transparence et la responsabilité dans ce domaine soient valables et très utiles, il serait encore plus efficace, en fin de compte, de faire ce qui est fait au niveau national pour renforcer les institutions de l'État et la gouvernance démocratique, ainsi que l'indique le document de réflexion. Ce n'est que de cette façon que la prise en charge des processus par le peuple peut se faire, faute de quoi, aucune somme de travail effectuée par le monde extérieur ne pourra jamais garantir pleinement que les industries extractives ne soient pas une cause de conflit. Même là, compte tenu du fait que les ressources naturelles génèrent des revenus, la possibilité de corruption et de velléités de certains hauts responsables ou de leurs partenaires étrangers d'obtenir en sous-main des avantages non mérités ne peut être totalement écartée.

Mais peut-être n'y a-t-il pas de meilleure solution que des mécanismes démocratiques internes appropriés pour maintenir vigilance et suivi. En d'autres termes, l'essentiel est ce qui est fait au niveau du pays en lien

avec une gouvernance juste et démocratique, qui laisse une latitude à la participation et au contrôle local. En fait, des initiatives extérieures trop intrusives peuvent être perçues comme des tentatives visant, par une variété de méthodes, à empêcher le pays d'assumer ses propres responsabilités.

Avant de terminer, je voudrais dire que ce débat, selon nous, aurait été beaucoup plus utile si le thème en avait été élargi et non pas circonscrit au secteur extractif étant donné que l'absence d'utilisation prudente, équilibrée et juste des ressources naturelles a également des incidences sur la paix et la stabilité, non seulement dans les pays mais également dans les relations interétatiques. C'est là peut-être un thème qu'il faudra peut-être aborder dans un avenir relativement proche.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Ma délégation présente également ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple somaliens ainsi qu'aux familles endeuillées par l'attaque terroriste contre les locaux des Nations Unies à Mogadiscio, ce matin.

Ma délégation félicite chaleureusement la présidence du Royaume-Uni d'avoir convoqué le présent débat public, qui nous fournit une occasion unique de poursuivre des échanges de vues sur cette importante question de l'ordre du jour. Nous apprécions notamment le document de réflexion (S/2013/334, annexe), qui souligne clairement la corrélation entre le conflit et les ressources naturelles.

Nous remercions également le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, le Président de l'Africa Progress Panel, M. Kofi Annan, la Directrice générale de la Banque mondiale, M^{me} Caroline Anstey, et la représentante du Programme des Nations Unies pour le développement, M^{me} Rebeca Grynspan, de leurs très éclairantes contributions.

Je commencerai par réaffirmer l'importance que le Botswana attache aux principes de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous appuyons pleinement la responsabilité première du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La question examinée aujourd'hui n'est pas nouvelle pour le Conseil de sécurité. Nous savons tous pour quelles raisons les ressources naturelles sont souvent la cause de conflits. Bien qu'il y ait différentes

formes de conflits causés par les ressources naturelles, il y a également quelques causes communes sous-jacentes. La cupidité et la corruption motivées par l'intérêt personnel des élites gouvernementales sont, dans la plupart des cas, les premières motivations. Il est amplement démontré qu'une gouvernance prédatrice mène à une mauvaise gestion chronique des ressources naturelles, qui s'accompagne souvent d'investissements disproportionnés dans les dépenses militaires aux fins de réprimer la population.

La mauvaise gestion des ressources naturelles va de pair avec les conflits sociaux. Chaque société qui se sent abandonnée par les élites au pouvoir est susceptible d'ouvrir un conflit violent. Il en est ainsi parce qu'une faible performance économique offre un terrain fertile à la rébellion. Il existe aussi des cas où des personnes mal intentionnées favorisent la sécession en vue de garder le contrôle sur les régions de leur pays riches en ressources naturelles.

Nous pensons que le Conseil de sécurité est très bien placé pour jouer un rôle de chef de file dans la prévention des conflits. Tout comme nous appuyons le concept « faire plus avec moins » dans le système des Nations Unies, nous sommes aussi en faveur d'un changement de paradigme dans la manière de faire du Conseil de sécurité. Plutôt que d'être mû par les crises, le Conseil devrait investir dans la prévention des conflits en mettant en place de façon agressive des systèmes d'alerte rapide. À chaque tour d'horizon qui laisse suggérer un environnement propice au conflit, le Conseil doit répondre par une détermination inébranlable de déployer des instruments préventifs, comme des missions d'établissement des faits. Les structures régionales en place peuvent aussi être utiles à cet égard.

Là où il y a des preuves qu'une situation risque d'exploser, un groupe de médiateurs de haut niveau doit être dépêché pour remédier à la situation avant qu'elle ne se transforme en conflit. Ma délégation est convaincue que la prévention coûte moins cher que le maintien de la paix. On ne saurait ignorer le coût des souffrances humaines résultant de conflits liés aux ressources naturelles, ni les ressources dont ont besoin les opérations de maintien de la paix.

Si le Botswana a pu échapper à la prétendue malédiction des ressources, c'est grâce à la prudence des dirigeants visionnaires du pays. Nous sommes en position de donner des leçons utiles sur la gestion saine des ressources naturelles. Nous ressentons de l'humilité

chaque fois que les nombreuses délégations qui ont pris la parole avant nous citent le cas de notre pays.

De pays classé parmi les moins avancés au moment de son indépendance, le Botswana est passé au rang de pays à revenu intermédiaire, grâce à l'investissement des revenus tirés des ressources naturelles dans différents secteurs de l'économie, comme l'éducation, la santé et le développement des infrastructures, pour n'en citer que quelques-uns. Cela parce qu'au Botswana l'État s'est arrogé les droits sur les minerais, arrangement qui a garanti la stabilité, l'ouverture et la transparence et favorisé un régime politique responsable en matière de gestion des ressources naturelles, régime exempt de corruption et d'ingérence politique. L'arrangement garantit aussi une distribution équitable des revenus tirés de l'exploitation de la base des ressources naturelles du pays. Par ailleurs, nous restons à cette fin fermement attachés au Processus de Kimberley et à l'Initiative de transparence des industries extractives.

Pour terminer, nous demandons à la communauté internationale de revoir à la hausse son aide en matière de coopération, aux fins de renforcer les institutions qui promeuvent la bonne gouvernance et l'état de droit. Nous pensons qu'une telle approche peut beaucoup faire s'agissant d'empêcher la formation d'un terrain favorable à l'explosion d'un conflit.

Enfin, Il faut procéder à un examen périodique des mécanismes multilatéraux en place qui facilitent la prévention des conflits liés aux ressources naturelles, ce qui est nécessaire à la souplesse requise aux fins de s'adapter aux défis qui évoluent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'État plurinational de Bolivie.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, la Bolivie tient à exprimer ses condoléances aux familles des victimes de l'attaque qui a eu lieu aujourd'hui à Mogadiscio. Nous regrettons que la communauté internationale n'ait toujours pas réussi à briser le cycle vicieux de la violence qui nous observons dans diverses régions de la planète.

Sur mon chemin vers l'ONU pour prendre part au débat convoqué par le Président du Conseil de sécurité, j'ai eu une conversation avec un collègue latino-américain sur la Guerre du Chaco, un conflit armé qui a eu lieu au cours du siècle dernier entre les deux pays les plus pauvres de l'Amérique du Sud. Cette guerre

a été suscitée par deux multinationales pétrolières en compétition pour les ressources naturelles dans cette partie du monde. Ce très triste exemple tiré de ma région se situe au cœur même de ce qui doit être affirmé très clairement au cours du débat d'aujourd'hui, à savoir que l'histoire de la majorité des conflits armés n'est que l'histoire d'invasions et de l'appropriation des ressources naturelles.

L'approche dont nous avons entendu parler aujourd'hui et dont il est fait état dans le document de réflexion du Président (S/2013/334, annexe) ne saurait, de notre point de vue, être décrite autrement que comme forme d'interventionnisme et d'ingérence, et comme violation de la souveraineté des États. La régulation, l'utilisation des ressources naturelles et le contrôle de l'accès à ces ressources, qu'elles soient renouvelables ou non, sont des questions qui relèvent exclusivement de la prérogative des États. Et les questions relatives au développement durable, à la transparence et à la lutte contre la corruption sont du ressort de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres institutions et organismes des Nations Unies.

Nous sommes préoccupés par ce qui se cache derrière certains termes. À propos du thème de notre débat, nous entendons des termes et des expressions tels que «bonne gouvernance», «transparence», «prévention des conflits», «gestion efficace des ressources naturelles» et «saine régulation des secteurs extractifs». Nous sommes préoccupés parce que nombre d'interventions belliqueuses encouragées par quelques membres permanents du Conseil de sécurité ont été menées sous couvert d'un aussi noble langage.

Nous savons depuis quelque temps maintenant que les matières premières étaient l'enjeu de guerres orchestrées sous le slogan de liberté. Lorsque nous entendons «démocratie», cela signifie pétrole. Et lorsque nous entendons «droits de l'homme», cela signifie marchés de consommateurs et main-d'œuvre à bon marché. Si quelque doute persiste, alors interrogeons-nous sur ce qui est arrivé, et sur les raisons, ou l'excuse, des guerres en Iraq et, plus récemment, en Libye.

Nous sommes témoins d'un processus qui cherche à affiner les structures argumentatives et les mécanismes d'intervention. Sinon, quelle autre explication donner des affirmations concernant le degré du «risque d'être touchés par un conflit» des pays qui «dépendent des industries extractives»? Sur la base de ce prétendu risque, on essaye d'intervenir dans la conception ou la redéfinition de l'architecture de nos institutions et

systèmes juridiques sous le prétexte de prévenir les conflits, notamment en imposant des sanctions par le truchement de commissions et de groupes d'experts.

En vérité, il s'agit là d'une forme inadmissible d'interventionnisme. C'est en fait une forme plus affinée de colonialisme qui viole, comme je l'ai dit, la souveraineté des États, fausse le concept de coopération internationale et compromet la paix.

Voilà pourquoi nous nous demandons si nous allons être considérés comme « risquant d'être touchés par un conflit » lorsque nous exerçons notre droit souverain de recouvrer nos ressources stratégiques qui sont entre les mains de sociétés multinationales. Serons-nous considérés comme « en risque » si nous nationalisons nos ressources stratégiques? Si c'est de prévention des conflits que nous débattons, je crois que le Conseil sera pour une fois en mesure de se pencher sur le rôle des multinationales dans les conflits armés. Il importe de réformer de toute urgence – et je le dis encore une fois dans cette salle – la structure même du Conseil de sécurité, de la même manière que l'Organisation des Nations Unies elle-même doit être réformée. Sa structure, comme nous l'avons souligné mille fois, ne répond malheureusement pas aux besoins du monde contemporain, et elle est contrôlée par un petit nombre d'États, en violation des principes de démocratie et d'égalité entre États. En termes plus généraux, comme l'a déclaré ma collègue Argentine, ce dont nous avons besoin est un nouvel ordre mondial, une nouvelle ONU, un nouvel ordre économique et financier qui changera les modes de production et les paradigmes de consommation, car ce que nous avons actuellement n'est pas viable. Nous devons lutter contre la pauvreté, la malnutrition et la faim, et nous devons faire toute la lumière sur les paradis fiscaux. Un autre problème qui mérite une analyse approfondie est la concentration de la richesse et des connaissances entre les mains de quelques pays, ainsi que l'absence de transferts de technologies. Ces problèmes sont également des sources de pauvreté et, bien sûr, d'exclusion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Schaper (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à présenter mes condoléances au Gouvernement et au peuple somaliens ainsi qu'aux familles des victimes de la terrible attaque terroriste survenue ce matin.

Je m'associe par ailleurs à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (UE).

En 2025, deux tiers de la population mondiale devront faire face à une pénurie d'eau, et 2,4 milliards de personnes devront faire face à une pénurie absolue d'eau, à tel point que cela pourrait ralentir, voire même inverser, le progrès social et économique. De nombreux exemples montrent que les eaux transfrontalières peuvent devenir une source de coopération plutôt que de conflit, notamment dans le cas de mon pays. Cependant, la raréfaction future de l'eau du fait de la croissance économique et démographique, de même que la pollution transfrontières et les changements climatiques, pourraient bien altérer cette dynamique.

La raréfaction de l'eau n'est qu'un aspect de la relation entre la prévention des conflits et les ressources naturelles. Je tiens donc à remercier le Royaume-Uni d'avoir inscrit la relation entre la prévention des conflits et les ressources naturelles à l'ordre du jour de la présente séance. Je vais commencer par passer en revue trois événements qui se sont produits durant la semaine écoulée, dont j'estime qu'ils sont tous pertinents dans le cadre du débat d'aujourd'hui.

Lundi dernier, l'Agence internationale de l'énergie a présenté son dernier rapport, intitulé « Redrawing the Energy-Climate Map », qui montre que la voie que nous suivons actuellement va vraisemblablement nous mener vers une hausse des températures se situant entre 3,6 et 5,3°C, soit un chiffre largement supérieur aux 2°C sur lesquels nous nous étions entendus.

Le deuxième événement pertinent s'est produit mercredi dernier. Le Parlement européen a approuvé les nouvelles Directives comptables et de transparence de l'UE, qui établissent des règles de transparence financière pour les secteurs extractif et forestier.

Troisièmement, vendredi, l'ONU a publié le rapport intitulé *World Population Prospects, the 2012 Revision*. Ce rapport prévoit que la population mondiale, qui compte actuellement 7,2 milliards de personnes, atteindra 9,6 milliards de personnes en 2050. L'augmentation consécutive de la consommation va accroître la pression sur les ressources naturelles.

En octobre, le Forum mondial des ressources a organisé à Beijing une conférence axée sur la nécessité d'améliorer la gouvernance internationale des ressources afin de renforcer la stabilité et de faire baisser les prix. Les Pays-Bas ont fait partie des pays qui ont proposé de créer une instance internationale neutre comparable

au Forum international de l'énergie pour aborder la question des ressources, en particulier les métaux et les minerais. Cette instance devra faire participer les pays qui produisent, commercialisent ou consomment des ressources.

En mars, les Pays-Bas ont accueilli la réunion annuelle des participants à l'initiative des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme dans l'industrie extractive. Cette initiative multipartite nous a permis d'engager un dialogue sur la sécurité et les droits de l'homme. Ensemble, nous avons défini une série de principes volontaires pour aider les entreprises à maintenir la sûreté et la sécurité de leurs opérations en fonction d'un cadre opérationnel qui garantit le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Comme l'a souligné le Royaume-Uni dans le document de réflexion qu'il a présenté en amont du présent débat (S/2013/334, annexe), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, énoncés par John Ruggie, ont fixé un cadre commun après avoir été entérinés par le Conseil des droits de l'homme en 2011. Les Pays-Bas sont déterminés à les mettre pleinement en œuvre.

Je termine en citant un exemple pratique de contribution fournie par les Pays-Bas en vue de prévenir les conflits liés aux ressources naturelles. Les conflits armés dans les provinces de l'est de la République démocratique du Congo riches en minerais ont souvent été décrits comme étant liés aux revenus provenant du commerce illicite des minerais. Pour contribuer à la réalisation de notre objectif commun, à savoir réglementer les flux de minerais provenant de zones de conflit, et ce en vue de prévenir de nouveaux conflits armés, les Pays-Bas ont créé une chaîne d'approvisionnement en étain exempte de conflit. Cette initiative pilote a été lancée en octobre et a déjà permis d'effectuer les premières exportations d'étain exempt de conflit. L'Agence néerlandaise de développement international a financé une organisation non gouvernementale (ONG) locale, Pact, qui étiquette le minerai d'étain et suit sa trace. Des diplomates néerlandais ont joué un rôle de courtiers impartiaux afin de relier tous les éléments de la chaîne d'approvisionnement internationale, de coopératives minières travaillant dans une mine certifiée exempte de conflit dans l'est de la République démocratique du Congo à des exportateurs, à une fonderie malaisienne – parce qu'il n'y a pas de fondeurs d'étain en Afrique – et à des entreprises telles que Philips, Tata Steel, Motorola Solutions, Nokia et FairPhone. Ces exportations ont généré les premiers revenus certifiés exempts de conflit

provenant des exportations d'étain en République démocratique du Congo.

Cette initiative s'appuie sur les connaissances et les compétences de nombreux organismes. Elle est basée sur une approche multipartite dans le cadre de laquelle le Gouvernement de la République démocratique du Congo, les ONG, l'Institut international de recherche sur l'étain, le Service géologique allemand et l'United States Agency for International Development jouent également un rôle. Ce n'est qu'un exemple de ce qu'il est possible de réaliser, et il faut faire plus. Le présent débat nous aidera à faire fond sur ces initiatives. Nous devons promouvoir le renforcement de la coopération, qui permettra de mettre en place un processus sans exclusive à tous les stades de la chaîne de valeur des ressources naturelles et de contribuer ainsi à prévenir les conflits et à améliorer les conditions de vie dans les pays riches en ressources.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nigéria.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous condamnons sans équivoque l'attaque qui a visé le complexe de l'ONU à Mogadiscio ce matin et présentons nos condoléances aux familles des victimes.

Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat séminal afin de définir le lien entre une gestion transparente et efficace des industries extractives et la prévention des conflits. Je vous remercie de la présentation du document de réflexion dont nous sommes saisis (S/2013/334, annexe), qui a permis d'orienter notre présent débat.

Je tiens à remercier le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, la Directrice générale de la Banque mondiale, Caroline Anstey, la Secrétaire générale adjointe, Rebeca Grynspan, et le Président de l'Africa Progress Panel, M. Kofi Annan, de leurs exposés instructifs.

Il ne fait aucun doute que les ressources naturelles et leur exploitation contribuent à alimenter les tensions et les conflits intraétatiques et interétatiques. Ces dernières années, si les conflits interétatiques liés aux ressources naturelles ont été relativement bien gérés grâce à des initiatives de médiation et d'adjudication, la lutte pour les ressources naturelles est également la source de conflits brutaux et de guerres civiles dans certaines régions du monde.

En s'acquittant de la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales, il est tout à fait normal que le Conseil de sécurité mette l'accent sur l'exploitation des ressources naturelles, qui est l'une des causes profondes des conflits. Si ces ressources peuvent permettre de renforcer la croissance économique et le développement durable, elles se transforment souvent en sources de conflit. Il est donc impératif que les ressources naturelles soient gérées de manière responsable, avec à l'esprit le bien-être de la population, afin de prévenir les conflits. Cette approche fondée sur la bonne gouvernance doit viser à promouvoir la sécurité humaine et le développement économique. Elle doit également établir un lien entre sécurité humaine et développement. C'est naturellement aux gouvernements qu'il incombe de protéger et de préserver l'ordre constitutionnel en créant les conditions nécessaires au maintien de la sécurité humaine. Ceci signifie que la répartition équitable des revenus provenant des ressources naturelles permettrait de fournir des soins de santé et des services d'éducation et de promouvoir la réduction de la pauvreté, et ainsi, d'appuyer les efforts en faveur du développement tout en éliminant les sources de tension et de désaffection au sein de la société.

À notre avis, les États qui se heurtent à des difficultés dans la gestion de leurs ressources naturelles doivent investir davantage d'efforts dans le renforcement de l'état de droit, et notamment dans la répression de l'exploitation illicite des ressources naturelles. Au Nigéria, les tensions dans la région pétrolière du delta du Niger ont été exacerbées par l'exploitation illicite des ressources naturelles de la région par des étrangers, le vol de pétrole, l'installation de soutes illégales, la pêche illégale et la dégradation connexe de l'environnement. Cette situation anormale aurait pu plonger la région dans la crise si le Gouvernement fédéral n'avait pas pris d'importantes mesures pour remédier à ce problème. Malgré les mesures prises par le Gouvernement pour apaiser les tensions, cependant, la situation a été aggravée par les agissements illicites d'acteurs locaux ou étrangers qui ont entraîné la perte d'environ 150 000 barils de pétrole brut par jour.

Un aspect plus important et non moins dévastateur de l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les situations de conflit est son impact sur l'environnement et ses conséquences négatives sur les moyens de subsistance des populations des collectivités touchées. La bonne gouvernance doit établir les liens entre l'exploitation des ressources

naturelles, la dégradation de l'environnement et la pauvreté, et prendre ainsi les mesures qui s'imposent pour assurer le respect des normes internationales en matière d'environnement et de sécurité.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas sans connaître le caractère multidimensionnel des conflits. L'aspect que nous abordons dans ce débat - les ressources naturelles - semble en être la pierre de touche. À mon avis, il nous faut avoir une vision stratégique à long terme de cette dimension des conflits si nous voulons pouvoir compter sur un avenir pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois riche en activités. Nous sommes confiants de voir, sous votre direction avisée, les travaux du Conseil couronnés de succès.

Tout d'abord, je voudrais adresser les condoléances du Gouvernement de l'État du Qatar aux familles des victimes tombées dans l'attaque perpétrée aujourd'hui contre le complexe des Nations Unies à Mogadiscio et exprimer la solidarité du Gouvernement de l'État du Qatar avec le Gouvernement fédéral somalien, tout en soulignant l'importance qu'il y a à assurer la sécurité du personnel et des missions des Nations Unies.

Lorsque le Conseil a organisé la dernière réunion sur les ressources naturelles et les conflits en 2007 (voir S/PV.5705), l'État du Qatar qui, à l'époque, était membre du Conseil, s'est joint au consensus sur la tenue d'un débat public sur ce sujet et sur la déclaration présidentielle qui a été adoptée à l'issue de cette séance (S/PRST/2007/22). Cependant, nous avons affirmé, à cette séance, et voulons réaffirmer aujourd'hui les quelques principes suivants.

Les conventions internationales affirment le droit de souveraineté permanente des États sur leurs ressources naturelles et l'exploitation de celles-ci, et le fait que l'un des piliers de l'indépendance économique et politique de tout État repose sur son aptitude à exercer pleinement son droit de souveraineté sur ses ressources et richesses naturelles et à en disposer conformément à ses intérêts nationaux. Ce droit est parfaitement conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies et est prévu dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques

de 1966, les résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 1803 (XVII) en date du 14 décembre 1962, intitulée « Souveraineté permanente sur les ressources naturelles »; ainsi que dans la Charte des droits et devoirs économiques des États, figurant en annexe à la résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1974. Nous soulignons également que les normes du droit international interdisent aux puissances occupantes d'exploiter les ressources naturelles dans les territoires occupés ou de les endommager.

Il convient de lever toute équivoque sur la corrélation entre les ressources naturelles et les conflits. La présence de ressources naturelles telles que les ressources minières ne constitue pas en soi une source, une cause ou une condition du déclenchement des conflits, de menaces à la paix et à la sécurité internationale, ni de la propagation de la corruption et des violations des droits de l'homme. Il est vrai que les différents rapports et études portant sur les causes des conflits en Afrique et ailleurs font état de toute une série de causes de conflits, et que les ressources naturelles y sont souvent mentionnées. Mais cela ne signifie pas que les ressources naturelles sont la cause de ces conflits, mais plutôt la corruption et les conflits qui se développent autour des revenus provenant des ressources naturelles, et ce du fait des injustices sociales et politiques et des séquelles du colonialisme, outre l'exploitation illicite des ressources naturelles dans les pays sous occupation, ainsi que des ambitions étrangères, sans compter les variables régionales, le fait de ne pas mettre les ressources naturelles au service du développement et d'autres facteurs encore à prendre en compte.

Nous convenons, cela dit, qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes des conflits et d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles. En fait, de par notre expérience, nous sommes convaincus que les ressources naturelles peuvent être un atout pour les pays qui les détiennent si elles sont bien exploitées de façon à stimuler la croissance économique, le progrès, le développement et la création d'emplois; à améliorer les indicateurs de développement social, le développement culturel et humain et la situation en matière de droits de l'homme, à appuyer la bonne gouvernance, à renforcer la primauté du droit et la lutte contre la corruption, à renforcer la stabilité politique et économique et à améliorer les moyens de subsistance et le bien-être des citoyens.

Étant donné son importance, nous estimons que le débat sur la question des ressources naturelles non renouvelables doit être mené au sein des enceintes internationales compétentes comme l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix. Il convient également que le programme de développement et de consolidation de la paix des Nations Unies tienne compte de la nécessité d'aider les pays, en particulier ceux qui sont touchés par les conflits, à mettre en place des institutions efficaces et transparentes pour assurer une gestion exemplaire de leurs ressources naturelles de façon à en tirer profit. Ici, nous nous devons d'ajouter que toute assistance à cet égard doit être fournie à la demande du gouvernement concerné légitime.

À notre avis, tout naturellement, le Conseil de sécurité doit aborder cette question dans le cadre de son mandat et de sa compétence, c'est-à-dire dans le contexte de son action concernant des pays spécifiques et au cas par cas dans des situations de pays en proie à un conflit armé ou sortant d'un conflit qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute que le Conseil de sécurité a pris des mesures importantes pour prévenir l'escalade des conflits liés aux ressources naturelles, notamment au moyen des sanctions qu'il a imposées dans de nombreux cas concernant l'exploitation illégale de certaines des ressources utilisées pour financer des conflits. Il convient de poursuivre l'examen de ces mesures pour en améliorer l'efficacité, en accroître l'impact et remédier à leurs faiblesses.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Nazarian (Arménie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions nous associer aux orateurs précédents pour présenter nos condoléances suite à la tragédie qui a frappé la Somalie aujourd'hui. L'Arménie condamne l'attaque massive contre le complexe des Nations Unies à Mogadiscio, qui a fait des dizaines de victimes parmi les membres du personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et le personnel de sécurité. Nos prières vont aux familles des victimes, aux Nations Unies et au Gouvernement somalien.

Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué ce débat public et remercier le Vice-Secrétaire général, ainsi que la Directrice générale de la Banque mondiale et le Président de l'Africa Progress Panel de leur contribution.

Les organismes des Nations Unies et le Conseil de sécurité en particulier sont bien placés pour promouvoir le développement de la politique mondiale en examinant les liens entre les ressources naturelles et les conflits. De concert avec d'autres partenaires de développement, dont les institutions de Bretton Woods, le Conseil peut apporter une contribution effective aux efforts postconflits de consolidation de la paix visant à intégrer le programme de paix et de développement dans le contexte de la gouvernance et de la gestion des ressources naturelles.

Les stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix tiennent de plus en plus compte du rôle des ressources naturelles dans le financement des conflits et de leur impact sur le report d'un règlement politique. L'expérience internationale montre qu'une approche multidimensionnelle - consistant à déployer un large éventail d'initiatives dans le domaine de la sécurité et du développement - est nécessaire pour réduire les liens de cause à effet entre instabilité et conflit dans les pays et les régions riches en ressources minérales. Dans la région instable du sud du Caucase, nous n'avons toujours pas fait plein usage d'une ressource essentielle susceptible de nous rapprocher de la paix, à savoir le développement économique durable et la création de perspectives régionales dans le commerce et les investissements dans des emplois qui pourraient amener à envisager des solutions politiques. Un bon point de départ consiste à examiner les instruments politiques actuels et à analyser la façon dont les pays de notre région abordent la question des ressources naturelles. Il serait très utile de mener des efforts coordonnés afin que, s'agissant des ressources naturelles, des gouvernements transparents, efficaces et équitables élaborent des politiques et des stratégies de prévention des conflits.

Les mécanismes par lesquels les ressources naturelles provoquent ou prolongent des conflits sont très souvent profondément ancrés dans les structures économiques et sociales; il faut donc adopter des approches intégrées pour traiter des questions de la paix et du développement. Une bonne gouvernance et une gestion efficace des ressources naturelles sont les outils de base de la prévention des conflits.

Une forte dépendance vis-à-vis des ressources naturelles qui n'est pas accompagnée d'une gestion juste et efficace et de politiques appropriées est source de tensions sociales; elle affaiblit les institutions gouvernementales et retarde le règlement des conflits,

ce qui accroît le risque d'une reprise des hostilités. La corruption, la faiblesse de l'État et une responsabilité amoindrie sont généralement associées à des revenus importants issus des ressources naturelles. Chacun sait que la corruption est un problème provoqué par l'importance des revenus produits par les ressources naturelles.

Il est également vrai que la richesse en ressources minérales n'entraîne pas nécessairement de mauvaises prestations économiques. Il existe plusieurs exemples de démocraties stables où des ressources naturelles ont contribué à une croissance économique à long terme et donné lieu à une répartition équitable des revenus. Les ressources naturelles peuvent grandement favoriser le développement économique dans un cadre économique diversifié et adéquat.

Aujourd'hui, tandis que les États Membres portent leur attention sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs internationalement convenus, nous avons tous une occasion exceptionnelle d'élaborer une approche inclusive en matière de ressources naturelles et de développement, de prévention des conflits et de consolidation de la paix, intégrant ainsi la gestion des ressources naturelles dans les politiques nationales de développement durable. La mise en œuvre fructueuse de ce programme exige un niveau minimum de volonté politique et de détermination de la part de toutes les parties prenantes comme condition préalable à la consolidation de la paix et à l'appui à la paix. Une fois cette condition politique en place, les capacités de l'ONU et de tout autre acteur intergouvernemental ou régional s'en trouveront renforcées et appuyées.

C'est pourquoi l'Arménie salue l'initiative prise par le Royaume-Uni d'organiser ce débat thématique. Il est l'occasion de faire le bilan de notre expérience dans le domaine de la prévention des conflits et des ressources naturelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Abdullah (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je présente toutes mes félicitations au Royaume-Uni pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Ma délégation est également d'avis que ce débat est opportun et contribuera à une meilleure compréhension de cette importante question.

La Malaisie s'associe aux autres pays qui ont condamné les attaques choquantes perpétrées

aujourd'hui contre le bâtiment de l'ONU en Somalie. Nous présentons nos condoléances les plus sincères à la Somalie et à l'ONU pour les pertes qu'elles ont subies.

La corrélation entre conflits et ressources naturelles n'est pas un mythe : c'est une réalité. Si certains pays ont pu réaliser d'immenses progrès grâce aux ressources naturelles, pour d'autres, l'abondance de produits de base stratégiques est une malédiction. L'histoire a montré que l'enjeu que constituent les ressources naturelles a été source de conflits. La Malaisie a toujours condamné la violence et les carnages entraînés par des conflits provoqués par des ressources naturelles. Notre monde est riche en ressources – des plaines fertiles qui produisent des récoltes aux minéraux précieux qui ont aidé des pays à se développer. C'est nous qui déterminons si ces ressources sont un bien ou un mal.

Ma délégation croit que la clef d'une atténuation effective des conflits provoqués par des ressources naturelles réside dans la bonne gouvernance et la gestion responsable de ces ressources. Les gouvernements sont les principaux acteurs; ils doivent faire preuve de responsabilité et de redevabilité. En matière de gestion des ressources, ce sont les gouvernements qui accordent les licences de prospection. Ils sont donc en mesure de décider de la répartition de la richesse issue des ressources naturelles, ce qui génère la croissance d'un pays.

La Malaisie est bien consciente de ces difficultés. Son gouvernement, soucieux de trouver un bon équilibre entre la bonne gouvernance et la maximalisation des rendements, a toujours accordé la plus haute importance à la gestion des réserves pétrolières du pays. En 1974, nous avons créé Petronas, notre compagnie pétrolière nationale. Une grande partie de son succès actuel peut être attribué aux lois pertinentes et au fait que cette entité est gérée comme une organisation entièrement commerciale. En tant qu'entité étatique, Petronas est responsable de la gestion effective des ressources pétrolières et gazières de la Malaisie, et est chargée de veiller au développement ordonné et durable de l'industrie pétrolière du pays. Régie par son code de conduite et d'éthique de l'entreprise, Petronas a continué de s'adapter à l'évolution des lois et pratiques locales et internationales, ainsi qu'aux progrès technologiques et aux normes internationales. Ce code promeut non seulement le respect du droit et des procédures, il constitue également un guide moral qui sous-tend ses activités internationales.

Il est certain que l'ONU a un rôle à jouer par les conseils neutres et impartiaux qu'elle prodigue aux pays dans le besoin. Ma délégation est d'avis qu'il existe déjà des mécanismes qui appuient cette initiative. La Commission de consolidation de la paix est l'un de ces instruments. Elle a aidé activement les pays inscrits à son ordre du jour. Elle a continué à donner des conseils au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation en Sierra Leone, en République centrafricaine, en Guinée, en Guinée-Bissau et au Burundi. Par l'intermédiaire de la Commission, les États Membres ont pu agir sur le terrain pour aider les gouvernements nationaux à établir des stratégies et des plans d'action prioritaires, qui peuvent porter notamment sur la gestion des ressources naturelles en vue de prévenir une reprise du conflit.

La Malaisie est également d'avis que la Commission et les équipes de pays des Nations Unies ont un rôle à jouer dans l'élaboration de synergies sur la prévention des conflits. Ces synergies peuvent se faire dans le cadre de programmes de consolidation de la paix et de renforcement des capacités des gouvernements. Elles deviennent ainsi des mécanismes importants de surveillance du respect des systèmes de réglementation relatifs aux produits de base, permettant ainsi d'appuyer les efforts de prévention des conflits dans les pays concernés.

La Malaisie est également d'avis que l'ONU peut jouer un rôle critique dans la prévention des conflits. Ma délégation tient cependant à rappeler qu'il importe de réaffirmer les droits souverains inhérents des États à exploiter leurs ressources. Ces préceptes sont profondément ancrés dans les principes du droit international et des droits souverains des États Membres à maintenir leur intégrité territoriale.

La Malaisie ne remet pas en cause le lien inhérent entre les ressources naturelles et le financement des conflits. Si la bonne gouvernance et la responsabilité des gouvernements jouent un rôle clef pour empêcher que les produits de base stratégiques n'alimentent les conflits, nous, la communauté internationale, devons également fournir aux pays l'appui nécessaire pour veiller à ce qu'ils ne retombent pas dans la guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Timor-Leste.

M^{me} Mesquita Borges (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres délégations pour condamner le terrible attentat perpétré contre le bâtiment de l'ONU à Mogadiscio. Toute notre sympathie va au

peuple et au Gouvernement somaliens, ainsi qu'aux familles des victimes.

Qu'il me soit également permis de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public, ainsi que de l'occasion qui m'est donnée de partager l'expérience de mon pays. Comme vous, Monsieur le Président, nous croyons que la gestion efficace et transparente des ressources naturelles d'un pays peut jouer un rôle critique dans la prévention des conflits.

Le Timor-Leste est une très jeune nation, fière d'être à l'avant-garde des meilleures pratiques mondiales s'agissant de la gestion de ses ressources naturelles. Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la mise en place de capacités institutionnelles et juridiques pour gérer de manière transparente et efficace nos industries extractives. Le mois dernier, nous avons célébré le onzième anniversaire du rétablissement de l'indépendance. Le chemin de la stabilité et du développement est ardu, surtout compte tenu de la difficulté considérable de bâtir une nation à partir de rien.

À présent, grâce à une base solide en matière de sécurité et de stabilité, l'on note un fort sentiment d'espoir et de confiance au Timor-Leste. Cette confiance et ces aspirations sont implicites dans le plan de développement stratégique pour la période 2011-2030, qui vise à transformer le Timor-Leste, aujourd'hui pays à revenu faible, en un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) d'ici à 2030, avec une population qui soit en sécurité, éduquée et en bonne santé. Une partie importante de ce plan prévoit des progrès économiques ainsi que le développement d'industries qui diversifieront notre économie et seront le moteur de notre prospérité.

Notre industrie pétrolière est essentielle à notre croissance économique, à notre prospérité et au renforcement de nos capacités. Les revenus du pétrole appartiennent au peuple timorais. Le Gouvernement est déterminé à faire en sorte que tous les revenus générés par ces ressources profitent à l'ensemble de la population, y compris aux générations futures. C'est pourquoi la Constitution stipule que les ressources du sol, du sous-sol, des eaux territoriales, du plateau continental et de la zone économique exclusive, qui sont essentiels à l'économie, sont la propriété de l'État et doivent être exploitées de manière juste et équitable, conformément aux intérêts nationaux. C'est pourquoi notre Parlement a adopté une loi sur le Fonds pétrolier, qui exige que tous les revenus issus du pétrole soient

investis dans un fonds souverain en conformité avec le principe de bonne gouvernance, et ce dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

Une petite partie du fonds est affectée au budget de l'État, après approbation par le Parlement. Ce transfert correspond à une estimation du revenu viable. Actuellement, il est estimé à 3 %, ce qui correspond au montant que l'on peut dépenser sans épuiser les richesses pétrolières. La gouvernance du Fonds pétrolier se fonde sur un niveau élevé de transparence et de divulgation des informations afin de recueillir le soutien du public à une gestion rationnelle des recettes pétrolières, et de réduire le risque de détournement et de corruption.

Le Timor-Leste est très fier d'être le premier pays d'Asie, et le troisième pays dans le monde, à se conformer à l'Initiative de transparence des industries extractives. Cela signifie que le public connaît au dollar près le montant des revenus pétroliers, qu'il correspond à la comptabilité des sociétés exploitant ces ressources. Le Gouvernement a adopté les principes qui sous-tendent l'Initiative de transparence des industries extractives, et en a mis en place la base de données en ligne la plus réussie, complète et transparente qui soit au monde, contenant des données accessibles au grand public sur les dépenses budgétaires, les appels d'offres, les contributions des partenaires au développement et la mise en œuvre des programmes.

La gestion des ressources des industries extractives timoraises a été approuvée par le Revenue Watch Institute. Cette année, notre pays a été classé treizième sur 58 pays étudiés, et mieux classé que certains de nos partenaires de développement pour ce qui est des garanties et du contrôle de la qualité. Nous sommes conscients des limites de nos ressources et de la nécessité de diversifier notre économie, ainsi que des conflits potentiels si la population a le sentiment d'être lésée des avantages qu'offre notre richesse pétrolière. C'est pourquoi le Fonds pétrolier est utilisé de manière transparente dans le budget des dépenses d'infrastructure et des services d'éducation et de santé.

Le Timor-Leste est maintenant à un stade où il peut donner en retour à la communauté internationale, en particulier s'agissant du partage des expériences et des enseignements retenus. Le Timor-Leste est l'actuel président du Groupe G7+ des États fragiles, en conflit et sortant d'un conflit. L'objectif du Groupe est de fournir une voix unifiée aux pays qui le composent et de plaider en faveur d'une vision différente de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État, fondée sur

les priorités nationales et l'appropriation par chaque pays du programme de la consolidation de la paix et du développement. Le g7+ sait malheureusement par expérience que, sans la paix et la stabilité, il ne saurait y avoir de développement et que le conflit est l'opposé du développement. À ce titre, il est nécessaire d'adopter une approche globale qui traite des défis spécifiques et des causes profondes de chaque situation de conflit particulière.

Je saisis l'occasion pour souligner qu'aucun pays fragile touché par un conflit n'a atteint un seul des objectifs du Millénaire pour le développement et que, selon le Rapport 2011 sur le développement dans le monde de la Banque mondiale, un conflit peut faire revenir un pays 30 ans en arrière quant à la perte de croissance du produit intérieur.

L'insécurité et la violence, la faiblesse des institutions et la pauvreté sont des facteurs interdépendants qui créent de sérieux obstacles à la paix, au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le progrès requiert une démarche qui allie les acteurs politiques, de la sécurité et du développement. C'est pourquoi les pays du g7+ préconisent le New Deal et ses objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, qui couvrent les fondements économiques ainsi que les recettes, les services et la sécurité, afin de veiller à ce que le développement soit pris en charge et mené par le pays lui-même. À la base de tout cela se trouve la nécessité de se doter d'institutions fortes, d'une gouvernance et d'une capacité de garantir la prestation de services sociaux responsables et équitables. Comme l'a déclaré notre Premier Ministre à l'Assemblée générale en septembre dernier, nous ne sommes pas fragiles parce que nous sommes pauvres, nous sommes fragiles parce que nos institutions sont faibles.

Point essentiel pour pouvoir tourner la page du conflit et bâtir des institutions fortes, résilientes et efficaces: il faut mettre en place des partenariats forts, en particulier des partenariats fondés sur la confiance mutuelle, et respectant l'appropriation nationale. C'est pourquoi le Timor-Leste est heureux de coprésider avec le Danemark le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État. Le Dialogue regroupe les pays fragiles et touchés par un conflit et des partenaires internationaux, et illustre l'importance de partager les connaissances et les expériences.

L'appropriation nationale et le renforcement de la résilience nécessitent des efforts concertés, et la gestion efficace et transparente des ressources peut y contribuer considérablement. Le g7+ appelle à déployer des efforts pour gérer les risques, accroître l'utilisation des systèmes nationaux et appuyer la mise en place des capacités nationales. Ces efforts peuvent s'inclure dans le processus à long terme de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, et contribuer à briser les cycles de conflit et à renforcer la résilience.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle une fois encore à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leurs interventions à un maximum de quatre minutes afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée au Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Gabon.

M. Mougara Moussotsi (Gabon) : Je tiens tout d'abord à joindre ma voix à celle des délégations qui m'ont précédé pour condamner fermement la lâche attaque terroriste dont a souffert le bureau des Nations Unies à Mogadiscio, et exprimer la sympathie du Gabon aux parents des victimes.

Je tiens également à remercier le Vice-Secrétaire général, M. Kofi Annan, M^{me} Caroline Anstey et M^{me} Rebeca Grynspar, de leurs exposés instructifs. Je salue aussi l'organisation du présent débat et le travail que vous effectuez, Monsieur le Président, à la tête du Conseil de sécurité, de même que la prestation de l'Ambassadeur Kodjo Menan et de toute la délégation togolaise durant le mois de mai.

Depuis plusieurs années, les ressources naturelles jouent un rôle de premier plan et sont au cœur de toutes les évolutions en Afrique, principalement. Alors qu'elles devraient contribuer au développement des pays qui en possèdent et au bien-être de leur population, les ressources naturelles, y compris les espèces animales et végétales, sont devenues sources de conflits et de calamités, au point que l'on parle de malédiction des ressources naturelles. Lorsque les ressources naturelles ne sont pas à l'origine directe des conflits, elles en constituent le facteur aggravant et, par voie de conséquence, prolongent les conflits et rendent les efforts de paix difficiles. Il va sans dire qu'hormis l'insécurité et les violations des droits de l'homme qu'engendrent les conflits liés aux ressources

naturelles, le manque à gagner économique pour les États qui sont victimes de l'exploitation anarchique desdites ressources est énorme, engendrant ainsi une pauvreté accrue et contribuant au chômage. Les drames en Angola, en Sierra Leone, au Libéria et en République démocratique du Congo sont de parfaites illustrations.

Les initiatives, tant au plan international qu'au niveau des régions directement touchées par l'exploitation illégale des ressources naturelles, n'ont pas fait défaut. En effet, prenant la mesure de la corrélation étroite existant entre le commerce illicite des diamants bruts et le financement des conflits armés, la communauté internationale a, à l'initiative du Canada et sous l'égide de l'ONU, mis en place un système de certification des diamants pour empêcher le trafic international de ces ressources au profit de la guerre. Lancé en 2000, le Processus de Kimberley présente l'avantage d'être pratique, et vise en même temps à protéger l'économie de nombreux pays dont le revenu national dépend essentiellement de l'industrie du diamant. Une plus forte adhésion à cette initiative est nécessaire en vue d'en assurer l'universalité et d'assurer un meilleur contrôle du commerce du diamant.

Le Gabon appuie également la vision africaine stratégique du traitement de la question des mines. Les six outils mis en place par les pays de la région des Grands Lacs, dont l'Initiative de transparence des industries extractives, bénéficient aussi de notre soutien. Une meilleure surveillance de l'application des sanctions ciblées décrétées par le Conseil de sécurité à l'encontre des responsables des guerres ou de ceux qui en tirent profit devrait aller de pair avec celle relative aux embargos sur les armes frappant les zones touchées par l'exploitation illicite des ressources naturelles. Ces sanctions ont prouvé leur efficacité en Angola, en Sierra Leone et au Libéria, et en ce qui concerne la réalisation d'enquêtes en République démocratique du Congo.

Les pays, les entreprises et les secteurs industriels qui profitent du commerce illicite des ressources naturelles doivent respecter pour leur part des normes et critères de responsabilité plus élevés. La communauté internationale se doit par ailleurs d'aider les pays qui en ont grand besoin à renforcer l'autorité de l'État sur l'ensemble de leur territoire national et à réformer le secteur de la sécurité et l'arsenal juridique, notamment le code minier. Au plan intérieur, les États devraient promouvoir la bonne gouvernance, notamment en garantissant une gestion transparente, équitable et durable des ressources naturelles et le renforcement des

capacités institutionnelles pour appliquer ce cadre de manière efficace.

Le Conseil de sécurité devrait aussi prévoir et renforcer un soutien technique dans la gestion des ressources naturelles au sein des mandats des missions de maintien de la paix et de consolidation de la paix. On pourrait ainsi empêcher que les ressources naturelles ne contribuent à alimenter l'instabilité et les conflits, et capitaliser sur le rôle de ces ressources comme outil de consolidation de la paix. Le Gabon souscrit à la réflexion sur une nouvelle force de maintien de la paix visant à prendre en compte les défis sécuritaires liés aux changements climatiques et à la raréfaction des ressources naturelles.

Ma délégation souhaite que le présent débat apporte une valeur ajoutée aux initiatives déjà existantes visant à réduire les risques d'émergence de conflits, d'insécurité et de déstabilisation liés aux ressources naturelles. Le Gabon continuera d'appuyer de telles initiatives. C'est dans ce sens que mon pays va présenter, en coordination avec la Belgique, un projet de résolution dans le cadre du groupe informel dit des amis des ressources naturelles. Ce texte vise, entre autres, à assurer aux États une plus grande souveraineté sur leurs ressources naturelles afin qu'elles contribuent pleinement à leur croissance et à leur développement. Nous espérons que ce texte bénéficiera d'un très grand soutien.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier votre délégation d'avoir préparé le document de réflexion sur la question à l'examen (S/2013/334, annexe). Je remercie également le Vice-Secrétaire général de la déclaration qu'il a prononcée en début de journée.

Le lien indissociable entre une gestion efficace des ressources naturelles et le développement est une réalité confirmée au long des années. Les conflits freinent le développement. Dans plusieurs pays dont la situation est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, y compris en Afrique, le contrôle des ressources naturelles et leur exploitation constituent clairement des facteurs très aggravants qui avivent les conflits et demeurent un obstacle majeur à l'édification de l'État après un conflit.

L'histoire de ces conflits nous permet d'observer que le contrôle et l'exploitation des ressources naturelles sont en grande partie motivés par des facteurs que les pays touchés ne maîtrisent pas. Les interventions extérieures visant à contrôler et exploiter des ressources naturelles, lorsqu'elles sont associées à des objectifs politiques et des rivalités ethniques, constituent un mélange particulièrement explosif pour les conflits. De ce fait, plusieurs pays africains sont restés enlisés dans des conflits pendant des décennies. Il est donc nécessaire de s'attaquer à ce problème de manière globale.

Nous devons absolument respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les États Membres de l'ONU, notamment lorsque le Conseil examine des situations inscrites à son ordre du jour. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit respecter le droit des États de contrôler et de gérer leurs affaires intérieures, y compris les ressources naturelles. Il ne faut pas tenter de donner des instructions sur le contrôle, la gestion et l'utilisation des ressources naturelles par les États concernés.

Même si certains pays africains sont impliqués dans des conflits liés aux ressources naturelles, nous notons que l'Afrique se place au deuxième rang parmi les régions du monde quant au rythme de croissance au cours des 10 dernières années. Entre 2000 et 2010, sur les 10 économies qui ont connu la croissance la plus rapide, six se trouvaient en Afrique. Il est prévu que le produit intérieur brut cumulé de l'Afrique atteindra 2 600 milliards de dollars d'ici à 2025. À l'évidence, avec une assistance accrue de la part de la communauté internationale, les pays d'Afrique touchés par des conflits pourraient accomplir des progrès plus rapides.

À cet égard, il est important que la communauté internationale, l'ONU en particulier, joue un rôle décisif dans le renforcement des capacités des États Membres concernés. Les pays touchés par un conflit ont besoin d'aide pour honorer leurs engagements internationaux et renforcer leurs institutions nationales, notamment celles chargées d'assurer la sécurité et le contrôle des frontières. Le rôle de la communauté internationale, y compris les organismes compétents des Nations Unies, doit être de renforcer les partenariats pour le développement avec les pays en situation de conflit. Il faudrait pour cela que les donateurs et les organismes des Nations Unies y consacrent davantage de ressources financières, techniques et humaines et que leurs activités correspondent aux priorités nationales des pays concernés.

Nous saluons les efforts et la détermination des organismes compétents des Nations Unies en vue de renforcer les capacités des pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit. Nous espérons que leur volonté de renforcer les capacités nationales, notamment pour contrôler et gérer les ressources naturelles, sera accompagnée des ressources adéquates et qu'un appui sera fourni à la demande des gouvernements et sur la base d'un accord mutuel.

Avant de terminer, je voudrais dire qu'une action concertée est menée pour inscrire plusieurs questions normatives à l'ordre du jour du Conseil sous prétexte qu'elles touchent à la paix et la sécurité internationales. Une telle démarche doit être évitée afin d'assurer le fonctionnement efficace du système des Nations Unies. La Charte répartit clairement les responsabilités entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et d'autres organes spécialisés créés par les États Membres. Tous les organes de l'ONU, y compris le Conseil, doivent respecter cette répartition des rôles et des responsabilités.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord présenter mes condoléances aux familles des membres de la mission de maintien de la paix à Mogadiscio et de toutes les personnes qui ont été victimes de l'attaque de ce matin.

Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et pour le document de réflexion sur la question de la prévention des conflits et des ressources naturelles et de la gestion efficace et transparente des ressources naturelles (S/2013/334, annexe).

Il convient de signaler que les ressources naturelles non renouvelables telles que l'eau, le pétrole, le gaz et les minéraux peuvent être une cause de conflit en l'absence de gestion prudente et transparente de ces ressources. Chacun d'entre nous se souvient sans doute de la teneur de la première déclaration présidentielle (S/PRST/2007/22) publiée par le Conseil de sécurité en juin 2007 sur les liens entre les ressources naturelles et les conflits. Nous faisons en particulier référence au fait que l'aide que l'ONU peut fournir dans le cadre de ses missions de maintien de la paix ou de ses bureaux de pays doit l'être à la demande de l'État concerné, dans le plein respect de la souveraineté et de la légalité et en réaffirmant la totale maîtrise par l'État concerné

des politiques stratégiques visant à gérer ses ressources nationales.

Les rivalités entre les groupes de population au sujet de l'eau et des terres de pâture est une des causes profondes des conflits. À cet égard, il convient de signaler que le conflit au Darfour en est le meilleur exemple. En effet, les vagues de sécheresse et la désertification qui ont touché de nombreux États depuis les années 1980, y compris le Soudan, ont entraîné une raréfaction des ressources naturelles, ce qui a ensuite conduit à une concurrence plus âpre et à des heurts entre les tribus dont l'élevage est l'activité principale et celles dont l'activité principale est l'agriculture. C'est exactement ce qui s'est passé au Darfour. Ces heurts ont par la suite pris de l'ampleur avec l'association d'autres facteurs pour donner lieu à un conflit de dimension politique. Dans certaines régions, comme le Darfour, le conflit a éclaté du fait des droits relatifs à l'exploitation minière de l'or – une situation que nous ne souhaitons pas revivre dans la région. Le Gouvernement soudanais a donc élaboré des stratégies et adopté des lois destinées à régir les activités minières de manière à éviter les conflits entre les différentes ethnies dans ces régions.

Pour terminer, nous voulons nous associer à l'accent mis dans le document de réflexion sur la nécessité de gérer les ressources naturelles de manière saine et transparente. J'insiste sur le rôle important que doit jouer l'Organisation des Nations Unies à cet égard, notamment en offrant ses conseils de façon neutre et honnête aux gouvernements nationaux qui en font la demande. Nous réitérons également qu'il est important d'appuyer les efforts déployés par les gouvernements nationaux pour instaurer la paix et la stabilité, car c'est là le socle sur lequel toutes les institutions nationales peuvent se fonder pour gérer leurs ressources naturelles de la manière la plus efficace.

Nous attendons avec intérêt que le Conseil appuie les efforts déployés afin d'instaurer la paix et la stabilité au Soudan en envoyant un message de fermeté aux groupes rebelles réunis sous la bannière du prétendu Front révolutionnaire soudanais, qui cherchent à renverser le Gouvernement soudanais et ont commis plusieurs assauts militaires contre des villes et villages dans le Kordofan septentrional et méridional, ainsi que contre la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, tuant un soldat de la paix et en blessant deux autres. Ces mouvements rebelles n'auraient pas osé commettre des crimes aussi flagrants si le Conseil de sécurité avait adopté une attitude plus ferme à leur

encontre. Ils n'auraient pas osé poursuivre ces attaques. Il est donc temps que le Conseil prenne des mesures punitives efficaces contre ces mouvements, qui en ont aux infrastructures, aux ressources et même aux efforts de développement du pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Érythrée.

M. Desta (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation du Royaume-Uni d'avoir organisé le présent débat thématique public sur la prévention des conflits et des ressources naturelles. Je voudrais également féliciter les intervenants d'aujourd'hui de leurs exposés liminaires riches en informations.

L'attaque perpétrée aujourd'hui contre le complexe des Nations Unies à Mogadiscio était abominable. Ma délégation tient à présenter ses plus profondes condoléances aux victimes et à leurs familles, et exprime toute sa solidarité avec la population et le Gouvernement somaliens.

Ma délégation considère que les ressources naturelles que recèle un pays sont une richesse qui permet de sortir des millions de personnes de la pauvreté. Cependant, la concurrence acharnée et agressive que suscite l'accès à ces ressources naturelles, leur exploitation illégale et leur mauvaise gestion comptent parmi les principaux facteurs causatifs de plusieurs situations de conflit civil dans les États d'Afrique, à la fois dans leur déclenchement et leur prolongation. Il est donc impératif de veiller à une bonne gouvernance en matière de contrôle, de gestion et de commerce des ressources naturelles, ainsi qu'à un accès équitable à ces ressources, en veillant au bien-être économique et social de l'ensemble de la population d'un pays donné, sans exception. C'est en soi un élément critique du maintien et de la construction d'une société soudée et harmonieuse.

Il est tout aussi important de souligner les répercussions négatives de l'immixtion, relevant de l'exploitation, de Puissances extérieures et d'entreprises multinationales qui portent atteinte aux droits souverains de nombreux États Membres en matière d'utilisation et de gestion de leurs ressources naturelles, avec à la clef, trop souvent, des conflits internationaux lourds de conséquences sur la paix et la sécurité internationales.

Si nous sommes d'accord avec certaines remarques concernant les conflits intraétatiques, notamment sur les mesures visant à prévenir l'exploitation illicite des ressources naturelles par les acteurs non étatiques,

je voudrais néanmoins souligner les points suivants. Premièrement, les États sont responsables au premier chef de la mise en valeur et de l'exploitation de leurs ressources naturelles, au bénéfice de leur société. C'est là un droit inaliénable, également clairement inscrit dans la fameuse résolution 1803 (XXVII) de l'Assemblée générale, adoptée en 1962.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité a pris à plusieurs reprises des mesures, ces dernières années, pour mettre un coup d'arrêt aux répercussions négatives du commerce illicite de ressources naturelles en ciblant les acteurs non étatiques. Il convient toutefois d'insister sur le fait que, lorsque de telles mesures sont prises, il est important qu'il y ait plein assentiment de l'État concerné. Surtout, aucune résolution du Conseil ne doit porter atteinte au droit d'un État d'exploiter ses ressources naturelles, ni servir comme outil de pression politique. À cet égard, il convient de souligner que les organes des Nations Unies spécialisés dans le développement social et économique sont les mieux à même d'examiner la question de la coopération internationale en matière de ressources naturelles.

Sortie des cendres de la guerre et richement pourvue en ressources naturelles, l'Érythrée est elle-même récemment parvenue au stade où elle est capable de mettre en valeur et d'exploiter ses ressources minérales en étroite coopération avec ses partenaires internationaux. En Érythrée, toutes les ressources minérales sont déclarées propriété publique et leur conservation ainsi que leur mise en valeur doit être assurée pour les générations actuelles et futures d'Érythréens.

Pour terminer, je voudrais insister sur l'idée que les ressources naturelles, de notre point de vue, doivent favoriser la coopération et non les conflits. Nous sommes fermement convaincus qu'il est absolument indispensable de pratiquer des politiques visant l'utilisation durable des ressources, dans l'optique de mettre en place une solution avantageuse pour tous, au sein des pays, comme des entreprises, et entre eux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Lasso Mendoza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Comme la quasi-totalité des orateurs avant moi, je voudrais commencer par signifier notre condamnation de l'attaque perpétrée à Mogadiscio contre les installations de l'ONU, ainsi que notre solidarité avec les familles de ceux auxquels elle a coûté la vie, et

notre certitude que cet acte ne sera pas préjudiciable aux efforts déployés par l'ONU et l'Union africaine à l'appui de la Somalie, alors qu'elle s'achemine vers la stabilité et le développement.

Ma délégation se félicite d'avoir la possibilité de présenter ses positions sur le sujet, car il est important pour l'Équateur d'aborder différents angles et différentes conceptions en matière de prévention des conflits et des ressources naturelles. Je me dois néanmoins de rappeler la position inchangée de mon pays contre les tentatives continues qui sont faites de tirer vers le domaine de la sécurité, et par conséquent vers le domaine de compétence du Conseil, des questions liées au développement et tout ce que cela recouvre, notamment l'utilisation responsable et durable des ressources naturelles, car nous pensons que les espaces idoines pour traiter de ce sujet d'intérêt universel sont l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

La Constitution politique de l'Équateur prévoit le droit à une vie digne, droit auquel servent l'utilisation et la gestion responsables des ressources naturelles, respectueuses de leurs limites et de leurs cycles de vie, mandat qui s'incarne dans le Plan national pour le bien vivre, qui vise un développement viable et complet de l'être humain.

À cet égard, l'Équateur insiste sur les éléments suivants, sur lesquels devrait, de notre point de vue, s'appuyer le présent débat : premièrement, le respect des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment les principes de souveraineté des États, d'intégrité territoriale, et de non-ingérence; deuxièmement, la nécessité d'objectifs axés sur l'être humain, aux fins de la promotion des droits de l'homme, des droits économiques et des droits sociaux, et du développement durable; troisièmement, des objectifs qui ne restreignent ni ne limitent le rôle moteur de l'État sur son territoire national, et au contraire, le renforcent.

Sur la base de ces principes, ma délégation considère qu'il est important, en ce qui concerne la prévention des conflits qui pourraient être liés aux ressources naturelles, de ne pas oublier de distinguer deux aspects fondamentaux. Il existe une responsabilité mondiale, partagée mais différenciée, étant donné que les pays riches sont les plus grands pollueurs de la planète tandis que les pays du Sud possèdent les plus grandes richesses naturelles et fournissent à la société des ressources environnementales qui bénéficient à toute l'humanité.

La redistribution du revenu mondial, dans le cadre de l'effort visant à partager équitablement les richesses mondiales, aiderait à prévenir les conflits liés au contrôle des ressources naturelles, y compris les conflits en cours et ceux survenus dans le passé dans diverses régions du monde. À cet égard, il importe de comprendre qu'une croissance économique non contrôlée est impossible; cette tendance à s'affranchir de tout contrôle doit donc être limitée par des formes authentiques de recherche de la viabilité.

Les injustices flagrantes mises en lumière par le système économique international actuel ne garantissent pas un accès équitable aux ressources naturelles; elles entraînent de hauts niveaux de sous-développement et une exclusion sociale dans de nombreuses régions. De toute évidence, la violence qui continue d'accabler de nombreuses sociétés puise ses racines dans cette injustice.

Enfin, ma délégation ne saurait oublier les nombreuses victimes de conflits armés causés par l'ambition démesurée de certains pays d'avoir accès aux ressources naturelles d'autres États souverains. Ces conflits sont encore plus douloureux lorsqu'ils se produisent sous le prétexte d'interventions humanitaires. Nos efforts doivent viser à garantir l'accès de toute l'humanité aux ressources nécessaires à la vie et au développement, dans le cadre du respect des droits de la nature.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Ahmadein Khalil (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par exprimer la condamnation et la tristesse de ma délégation suite à l'attaque dirigée contre le Bureau de l'ONU en Somalie. Nous présentons les condoléances du peuple et du Gouvernement égyptiens à l'ONU, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement somaliens.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je tiens à remercier la présidence britannique du Conseil de sécurité d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur la prévention des conflits et les ressources naturelles, sujet particulièrement intéressant pour tous les Membres de l'ONU, en particulier les pays en conflit ou sortant d'un conflit, notamment en Afrique.

Je voudrais aussi, par votre entremise, Monsieur le Président, remercier le Vice-Secrétaire général, M. Jan

Eliasson, la représentante de la Banque mondiale, M. Kofi Annan et M^{me} Grynspan de leur précieuse participation et de leurs déclarations liminaires.

Notre débat d'aujourd'hui pose une question très grave quant à la manière de nous assurer que les ressources naturelles non renouvelables puissent servir à la croissance et au développement, au lieu d'être une source d'instabilité et de conflit. Les conflits résultent de facteurs multiples et complexes. Néanmoins, de nombreuses situations de conflit sont liées à la compétition pour le contrôle des ressources naturelles. Les pays sortant d'un conflit font tout leur possible pour élaborer des structures nationales efficaces et responsables et créer une capacité nationale de gérer leurs ressources naturelles. Ces efforts doivent être pleinement appuyés par la communauté internationale, notamment par le biais d'une assistance technique et financière, le cas échéant.

La réponse de la communauté internationale au souci de rompre le lien entre les ressources naturelles et les conflits armés, notamment grâce à des initiatives telles que le Processus de Kimberley et l'Initiative pour la transparence des industries extractives, reflète l'importance de réfréner l'exploitation illégale des ressources naturelles afin d'appuyer les efforts pour améliorer la paix, la stabilité et le développement durable. En tant que membre du Groupe des amis des ressources naturelles, l'Égypte apporte son appui sans faille à ces initiatives et à leurs objectifs.

L'ONU contribue à ces efforts grâce à la prévention des conflits, au maintien de la paix et aux efforts de consolidation de la paix. Appuyer l'édification des capacités nationales en matière de gestion des ressources naturelles devient partie intégrante du mandat des opérations de maintien de la paix. Les efforts déployés par la Commission de la consolidation de la paix pour s'assurer que les industries extractives qui se trouvent dans des pays en situation d'après-conflit contribuent à la stabilité et au développement socioéconomique ne sauraient être trop soulignés.

Nos efforts visant à ce que les industries extractives établies dans des pays sortant d'un conflit contribuent à la stabilité et au développement socioéconomique ne seront pas couronnés de succès sans la collaboration de toutes les parties prenantes, y compris les institutions financières internationales et le secteur privé. Le Rapport sur le développement dans le monde 2011 « Conflit, sécurité et développement », élaboré par le Groupe de la banque mondiale, indique

que l'édification d'institutions performantes et légitimes est indispensable pour rompre le cycle de violence et éviter une reprise du conflit dans les pays fragiles et touchés par un conflit. L'Égypte se félicite également, à cet égard, du Projet Afrique Extraction minière 2050, adopté par l'Union africaine en 2008, et du Protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs.

Enfin, l'Égypte souligne l'importance des approches régionales dans la lutte contre l'exploitation des ressources naturelles communes afin de transformer ces ressources en un moteur de paix régionale et de coopération mutuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : En juillet 2008, le Conseil a achevé son mandat fructueux de supervision et de règlement du conflit civil sanglant sur l'île de Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Lancé par les bons offices du Secrétaire général de l'époque, M. Kofi Annan – l'un des orateurs à la séance d'aujourd'hui – le mandat, qui a duré une décennie, a permis de régler ce conflit, qui émanait principalement de désaccords sur la gigantesque mine de cuivre de Bougainville, qui était à l'époque la plus vaste mine à ciel ouvert, juste devant la mine de cuivre d'Escondida au Chili. Lors de son cycle opérationnel de pointe et avant le début du conflit en 1989, la mine de Bougainville représentait environ 20 % du budget national de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Depuis la fin du mandat du Conseil de sécurité en 2005, la Région autonome de Bougainville a été créée au titre de l'Accord de paix de Bougainville, parallèlement à la tenue de plusieurs élections concernant le Gouvernement autonome dirigé par un Président. En termes réels, la consolidation de la paix post-conflit de Bougainville est un travail en cours, avec de nombreuses et importantes étapes à franchir et un renforcement institutionnel encore inachevé. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée continue de participer aux niveaux les plus élevés à cette phase cruciale alors que nous poursuivons conjointement le processus de consolidation de la paix. Je souligne le mot « conjointement » ici car il est de mise.

En tant que nation sur le point de connaître une énorme croissance économique, sous-tendue par la croissance économique positive soutenue de cette

dernière décennie qui s'est élevée à plus de 5 % par an, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée continue de planifier et de travailler de diverses manières à faire en sorte que les richesses que produira le projet massif de plusieurs milliards de dollars, financé par Exxon, parallèlement à d'autres sociétés d'extraction minière, de multinationales et d'autres entreprises exploitant les ressources naturelles, bénéficient à toute la population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Compte tenu de ses infrastructures et de ses tentatives de remédier aux inégalités sociales, notre gouvernement est déterminé à faire en sorte que la répartition des richesses dans tout le pays soit équilibrée et efficace. Comme il est noté dans la déclaration faite par notre pays à l'ouverture de la session de l'Assemblée générale de septembre 2012 (Voir A/67/PV.18), le Gouvernement a proposé de partager sa richesse avec d'autres pays du Pacifique, ce qui est déjà en train de se produire dans une faible mesure.

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est conscient de l'immense responsabilité que lui confère la magnifique opportunité d'exploiter ses vastes ressources naturelles, notamment le cuivre, l'or et d'autres métaux essentiels, ainsi que le gaz et le pétrole. Notre régime foncier unique se prête à créer une situation qui sèmerait partout ailleurs une grande confusion. Avec une population d'un peu plus de 7 millions, notre diversité, fondée sur plus de 800 langues et tribus, offre une mosaïque complexe, dans la perspective de laquelle nous devons exploiter nos énormes richesses en ressources naturelles, notamment nos ressources marines, qui sont souvent partagées avec nos voisins des îles du Pacifique.

La question de savoir si l'on a tiré les enseignements du conflit de Bougainville et tiré au clair les raisons ayant mené à l'éclatement de ce conflit s'est gravée durablement dans notre mémoire collective et nous sert de critère important à l'aune duquel gérer adéquatement, en tant que nation, l'exploitation de nos ressources naturelles.

Toute l'exploitation des ressources naturelles en Papouasie-Nouvelle-Guinée repose sur un socle de conditions préalables spécifiques, encadrées par des instances chargées de l'exploitation des ressources naturelles ayant officiellement juridiction en la matière et caractère statutaire, qui font obligation au Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée de consulter tous les propriétaires terriens et les groupes vivant dans les zones dotées de ressources, souvent

même ceux vivant à la périphérie, en vue d'obtenir leur accord aux fins de l'exploitation de ces ressources. Ce qui semble être et est effectivement un processus très lourd, fonctionne pourtant parce que notre Constitution garantit par tradition la propriété des terres à nos populations, d'où qu'elles viennent en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il s'agit d'un aspect sacro-saint de nos valeurs nationales, qui continue de nous servir, en dépit du conflit de Bougainville.

Enfin, la collaboration avec nos partenaires de développement, ainsi que notre participation à la récente conférence de l'Initiative de transparence des industries extractives à Sydney, et, dernièrement, à l'Initiative du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud concernant les questions énergétiques, ont à notre avis permis à la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'apporter une contribution certaine à nombre des processus décrits par les autres délégations au cours du débat d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Japon.

M^{me} Okai (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais dire que le Japon aussi condamne énergiquement la violente attaque contre le complexe de l'ONU à Mogadiscio aujourd'hui, et adresse ses sincères condoléances aux familles des victimes.

Je voudrais remercier la présidence du Royaume-Uni de son opportune initiative d'aujourd'hui.

Si elles sont gérées comme il se doit, les ressources naturelles peuvent servir de moteur de la croissance en augmentant les investissements, les revenus de l'État et les possibilités d'emploi. Toutefois, une gestion déficiente de ces ressources, surtout si elle autorise l'exploitation et le commerce illicites des ressources extractives, peut déclencher et perpétuer les conflits. La communauté internationale doit donc s'emparer de la question d'une façon cohérente et coordonnée de façon à renforcer les capacités de gestion des pays riches en ressources qui sont en proie au conflit.

Le Japon, en tant que Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience de la Commission de consolidation de la paix, a abordé ce sujet. La réunion du Groupe de travail du 8 juillet 2011 consacrée à la revitalisation économique et à l'emploi des jeunes dans le cadre de la consolidation de la paix a généré d'utiles enseignements quant à la gestion des ressources naturelles, que je souhaite exposer au Conseil aujourd'hui.

Premièrement, de multiples acteurs interviennent dans la gestion des ressources, qui revêt divers aspects, notamment les sanctions, les négociations de paix, l'application de la loi, les régimes de réglementation et de transparence et le respect des droits de l'homme et de l'environnement. La communauté internationale doit faire plus pour répondre à ce problème de manière coordonnée. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix est capable de prendre l'initiative dans le domaine de la consolidation de la paix et d'aider à réunir toutes les parties prenantes en vue d'élaborer une démarche cohérente. Par exemple, elle pourrait faciliter l'intégration des questions relatives aux ressources naturelles dans les stratégies de consolidation de la paix, ainsi que dans le contexte de la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice.

Deuxièmement, les populations qui se relèvent d'un conflit devraient pouvoir jouir des dividendes de la paix provenant des ressources extraites de leur propre sol. Les efforts visant à la prévention des conflits et à une gestion efficace des ressources devraient toujours comprendre cette perspective. Aider les industries à diversifier leurs activités peut aussi être utile à cet égard. Nous comptons explorer ce thème plus avant durant la réunion du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience le 10 juillet. Dans le cadre de nos discussions sur la mobilisation des ressources nationales, nous comptons faire la lumière sur les importants liens qui existent entre les revenus de l'exploitation et les services réels fournis sur le terrain, ainsi que sur les incidences que cela peut avoir aux fins de la prévention du retour des conflits.

Troisièmement, les initiatives volontaires comme l'Initiative de transparence des industries extractives et le Système de certification du Processus de Kimberley sont essentiels. S'y conformer peut permettre de raffermir la gouvernance des pays riches en ressources et la déontologie du secteur privé. En outre, la réunion du Groupe de travail a souligné le rôle de la société civile et de l'Internet dans le renforcement de la transparence.

Le Japon a également aidé à améliorer la gestion des ressources naturelles à titre national. Premièrement, parce qu'elle considère qu'il est essentiel de renforcer l'efficacité des régimes de sanctions pour endiguer les mouvements illicites de ressources, la Mission permanente du Japon a coorganisé une série de tables rondes visant à mieux faire connaître ces régimes et à consolider l'action menée en faveur de la non-prolifération. Deuxièmement, le Japon a œuvré à

améliorer les moyens de subsistance et le bien-être des populations dans les régions minières touchées par un conflit, notamment en lançant un projet de consolidation de la paix dans le Nord-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo, fondé sur le concept de la sécurité humaine. Une distribution équitable et équilibrée des dividendes de la paix dans les régions en proie au conflit peut permettre de renforcer les efforts de réconciliation nationale.

Troisièmement, le Japon a appuyé l'amplification de différentes initiatives internationales telles les Directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque et l'Initiative de transparence des industries extractives, par le biais de contributions au fonds d'affectation spéciale multidonateurs de cette dernière. Une adhésion plus large à ces initiatives est nécessaire pour qu'elles puissent avoir un impact réel.

Enfin, l'objectif déclaré du document final de la Cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique est de promouvoir la gestion durable de toutes les ressources naturelles d'Afrique ainsi que la préservation de sa diversité biologique. Le Japon est déterminé à promouvoir une croissance durable et résiliente en Afrique tout en aidant au maintien de la paix et de la stabilité.

En conclusion, je voudrais souligner le vif intérêt du Japon pour ce sujet. Nous continuerons de maintenir notre engagement au niveau bilatéral ainsi que par le biais des différentes enceintes multilatérales.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 55.

